



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3835

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frier, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3835**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la place des Maisons Neuves Ilot Pechoux est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015. Il se réalisera en 2 phases.

I - Contexte

L'îlot urbain dit "Péchoux" est situé à la limite sud-ouest de la Commune de Villeurbanne, à la frontière avec Lyon 3°.

Il est délimité par la rue Frédéric Mistral, la place des Maisons Neuves, la rue Meunier et la route de Genas. Il est traversé par la rue Péchoux.

Un programme immobilier est en cours de réalisation, au droit du carrefour Genas-Meunier-Péchoux.

Les aménagements des rues Frédéric Mistral et Meunier sont récents. La rue Péchoux est en mauvais état. La rue Meunier est dépourvue d'arbres et le trottoir ouest est dégradé. La vitesse doit être ralentie.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme et approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3445 du 13 mai 2019 pour un montant de 150 000 € TTC, en dépenses, au budget principal et 30 000 € HT, en dépenses, au budget annexe de l'assainissement pour la réalisation des travaux de la 1^{ère} phase.

La présente délibération concerne une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de prendre en charge l'aménagement de l'Ilot Péchoux à Villeurbanne.

II - Projet

Le projet consiste en l'aménagement des espaces publics au droit des nouvelles constructions et sur la rue Péchoux selon le détail suivant :

- aménagement des trottoirs en bas d'immeubles suite à la réalisation des programmes immobiliers,
- création d'un espace vert planté afin de garantir un aspect végétalisé de l'aménagement,
- réorganisation du stationnement,
- aménagement de la rue Péchoux avec création d'un double sens cyclable, dans un objectif d'apaisement de la circulation automobile.

Les travaux suivants étaient prévus dans le cadre de la 1^{ère} phase de cette opération, à savoir :

- aménagement de 500 m² de trottoirs en bas d'immeubles sur une zone libérée suite à l'acquisition, au mois de juin 2019, d'une emprise foncière concernée par un emplacement réservé de voirie et plantation d'un arbre d'alignement.

Après concertation avec la Commune de Villeurbanne, le périmètre de cette 1^{ère} phase a doublé, il est passé de 500 à 1 000 m² :

Les travaux projetés sont les suivants :

- requalification de l'espace du côté ouest de la rue Meunier sur la totalité de sa longueur (jusqu'à la place des Maisons Neuves,
- la réalisation d'un plateau traversant pour réduire la vitesse en entrée de zone 30,
- la plantation de 7 arbres supplémentaires.

III - Coût

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 200 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

IV - Planning

Les travaux de voirie de cette 1^{ère} phase se réalisent entre juin 2019 et novembre 2019. Le démarrage des travaux des espaces publics est envisagé en novembre 2019.

Il reste à définir les acquisitions foncières, études et travaux de la 2^{ème} phase ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la place des Maisons Neuves "Ilot Pechoux" à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal en 2019 sur l'opération n° OP09O7154.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 350 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.